Affaires courantes

Rien ne l'y obligeait, mais elle est venue serrer la main de notre très honorable ami.

Ce fut un moment émouvant à la Chambre, comme celui où le premier ministre de notre pays a traversé la Chambre à cette occasion pour serrer la main à notre très honorable ami.

Il y a des moments historiques qui méritent probablement d'être enregistrés. Je m'en tiendrai là, parce que je suis votre serviteur et que je dois respecter les restrictions que vous imposez à la diffusion télévisée de nos délibérations.

Que mes amis le député de Thunder Bay—Atikokan et le leader parlementaire du Nouveau Parti démocratique, le député de Kamloops, ainsi que les autres membres du Nouveau Parti démocratique sachent que je suis profondément désolé que le reportage télévisé n'ait pas été complet. Le grief qui m'est soumis me paraît fondé, et je ferai ce que je pourrai pour que ce genre de choses ne se reproduise pas.

• (1120)

Je tiens à dire à tous les députés qu'il survient des moments au cours d'une longue vie où tous nous sommes influencés dans nos actes par les souvenirs, les circonstances, les amitiés et les associations de longue date.

Je présente mes excuses à tous les députés, et je sais que le Nouveau Parti démocratique me pardonne, pour le geste que j'ai eu hier au nom de liens qui datent de nombreuses années. Je regrette qu'on ait montré mon geste mais sans montrer le témoignage émouvant du Nouveau Parti démocratique.

AFFAIRES COURANTES

[Traduction]

PÉTITIONS

RÉPONSES DU GOUVERNEMENT

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, conformément au paragraphe 36(8) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, la réponse du gouvernement à 115 pétitions.

[Note de l'éditeur: Voir les Procès-verbaux d'aujourd'hui.]

LA LOI SUR LA RADIODIFFUSION

MESURE MODIFICATIVE

M. Ian Waddell (Port Moody—Coquitlam) demande à présenter le projet de loi C-284, Loi modifiant la Loi sur la radiodiffusion (entreprise de distribution).

M. le Président: La Chambre permet-elle au député de présenter le projet de loi?

Des voix: D'accord.

M. Waddell: Monsieur le Président, c'est avec grand plaisir que je présente ce projet de loi. Les tarifs d'abonnement à la télévision par câble ont augmenté en moyenne de 6 p. 100 par an entre 1984 et 1988, mais de 29 p. 100 entre 1988 et 1989. Vous pourriez demander à tous ceux qui suivent nos délibérations aujourd'hui: ils vous confirmeraient que ces tarifs ont augmenté.

Deuxièmement, on a vraiment donné aux grandes entreprises de câblodiffusion comme Ted Rogers and Company l'équivalent d'un permis d'imprimer des billets de banque.

Le projet de loi vise à faire appliquer aux câblodistributeurs les mêmes principes qu'aux compagnies de téléphone. Autrement dit, ce taux scandaleux de rendement va faire l'objet d'une réglementation, tout comme les compagnies de téléphone sont réglementées par la Loi sur les chemins de fer.

L'année dernière, les tarifs du téléphone ont baissé, en fait, tandis que ceux du câble grimpaient en flèche. Le projet de loi établit qu'il ne suffit pas de donner simplement une grande discrétion au CRTC. Le gouvernement doit décréter que les entreprises de câblodistribution seront réglementées. C'est ce que fait le projet de loi.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la première fois et l'impression en est ordonnée.)

LA LOI SUR LA MARINE MARCHANDE DU CANADA

MESURE MODIFICATIVE

M. Benno Friesen (Surrey—White Rock) demande à présenter le projet de loi C-285, Loi modifiant la Loi sur la marine marchande du Canada (pollution).

M. le Président: La Chambre permet-elle au député de présenter le projet de loi?

Des voix: D'accord.

M. Friesen: Monsieur le Président, ce projet de loi s'inspire d'un article paru dans un journal de Vancouver il